



A établir en 2 exemplaires :

- 1 pour Le Fil
- 1 pour le bénéficiaire

Charte du bénéficiaire

Dans le cadre de l'association « Le Fil » des bénévoles mettent leur véhicule et leur temps à disposition pour accompagner des personnes devant effectuer un déplacement et remplissant les conditions nécessaires pour bénéficier du service.

Tous les bénéficiaires doivent être adhérents à l'association Le Fil.

Je soussigné(e) (Nom, prénom) :

M'engage à :

- Solliciter l'accompagnement si aucun autre moyen de transport existant ne peut répondre à mes besoins
- Signaler être bénéficiaire d'une « assurance responsabilité civile »
- Ne pas imposer de transport d'animaux
- Veiller à ne pas endommager le véhicule du chauffeur (hygiène corporelle) et respecter le code de la route en tant que passager
- Demander le transport 48 heures à l'avance (2 jours ouvrés)
- Transport du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00
- N'exprimer aucun choix de conducteur bénévole
- Prévoir présenter sa carte d'adhérent
- Être précis sur le motif du déplacement (rendez-vous médical, courses, visite etc.) et sur l'horaire du départ et celui du retour le plus probable. Respecter les horaires convenus
- Pour les transports non médicaux privilégier les services de proximité (courses, services....)
- Prévoir et m'acquitter de la somme correspondante au défraiement du conducteur bénévole à la fin du trajet (aller-retour du domicile du conducteur), suivant le tarif en vigueur, grille révisable périodiquement .

Fait à Pontchâteau, le

Signature :

LE FIL CONDUCTEUR - 06 43 81 88 59

21/12/2020
Rév. 1- 27/01/2022

Association LE FIL – 7 place de l'église – 44160 PONTCHATEAU – 02 40 61 50 02